

FERRANDI

PARIS

Se loger ET POURSUIVRE SA SCOLARITÉ À FERRANDI PARIS

FERRANDI Paris a développé sur ses deux campus (Paris, Saint-Gratien) des partenariats pour faciliter l'accès au logement de ses apprenants.

Dans des conditions financières intéressantes, vous aurez accès à des résidences étudiantes dans Paris Intra-muros ou proche banlieue.

VOS DÉMARCHES

1. La Journée Portes Ouvertes (en janvier)

La Journée Portes Ouvertes de FERRANDI Paris est l'occasion de rencontrer les organismes de logement.

2. Dès que vous êtes admis

Vous pouvez prendre connaissance des partenaires logement en allant sur leurs sites internet. Nous vous conseillons de postuler auprès de ces organismes dès le mois de mai. L'école possède un service dédié pour vous aider dans vos démarches.

3. Forum logement (en juillet)

Une fois admis, vous serez informé par mail de la date de l'évènement, et vous pourrez rencontrer les organismes de logement.

VOUS AVEZ LE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT

Les étudiants et apprentis

L'Aide Personnalisée au Logement, versée par la CAF.

A la signature de votre contrat de location, vous pouvez déposer une demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL) sur le site de la CAF : www.caf.fr

Les apprentis uniquement

L'Aide Mobili Jeune, versée par Action Logement.

Cette aide peut aider à payer votre loyer, cumulable avec les APL. Elle s'adresse à tous les jeunes apprentis qui ont leur logement, avec un bail à leur nom.

Pour en bénéficier, vous pouvez vous rendre directement sur le site d'Action Logement.

LES ORGANISMES LOGEMENTS



Financer ses études À FERRANDI PARIS

Tout au long de votre scolarité, l'école vous oriente pour financer vos études

LES PRÊTS ÉTUDIANTS

Dès votre confirmation d'admission

Les apprenants peuvent prendre contact avec nos partenaires bancaires pour les prêts étudiants.

Ces agences partenaires vous proposent des taux à tarifs préférentiels.

AIDE FINANCIÈRE DE FERRANDI PARIS SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

L'école accorde des aides qui viennent en déduction des frais de scolarité acquittés par les étudiants des formations suivantes : Bachelor, Master et CAP Post-Bac.

Ces aides ne couvrent cependant pas la totalité des frais de scolarité. Elles sont accordées aux apprenants sous conditions de ressources, de résultats scolaires et d'assiduité.

Par ailleurs, les formations en apprentissage sont gratuites. Les apprentis peuvent également bénéficier d'aides financières pour le règlement du self et l'achat du matériel. Vous recevrez le dossier en juillet, à déposer en septembre.

LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CROUS

Uniquement pour les Bachelors et Master of Science

La demande de bourse sur critères sociaux s'effectue exclusivement sur internet, chaque année entre mi-janvier et fin mai sur le site du CROUS de l'académie de Paris.

Bourses de la Fondation Odon Vallet

Fondation sous l'égide de la fondation de France, elle attribue des bourses afin d'aider les jeunes particulièrement méritants à poursuivre leurs études. Elle propose d'accorder des bourses aux jeunes étudiants et apprentis du campus de Paris et Saint-Gratien en premières professionnelles et en 2^e année de Bachelor, en fonction de plusieurs critères : Environnement familial et financier, parcours scolaire et professionnel, assiduité...

ERASMUS

Cette aide permet de soutenir les étudiants qui doivent partir en stage dans des pays européens.

BOURSE AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

Cette aide de la Région permet de soutenir des étudiants qui doivent partir en stage à l'étranger.

Contact : itrevisan@ferrandi-paris.fr

POUR TOUTES QUESTIONS

Campus de Paris et de Saint-Gratien
assistantesoferrandi@ferrandi-paris.fr

